



CHSCT exceptionnel spécial situation sanitaire du jeudi 8 avril de 9h à 10h

Mme Duprat (Dasen, présidente du CHSCT) préside le CHSCT. Sont présents : Mme Rochette (Secrétaire Générale), M. Miroux (secrétaire DAGFI), Mme Baillargeat (conseillère départemental de prévention), les représentants FSU, FO, UNSA. Laure Delbes et Christian Robert représentent la FNEC FP-FO.

Déclaration liminaire FNEC FP-FO :

« Madame la présidente du CHSCT 81, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT 81

Nous nous retrouvons à nouveau aujourd'hui, un peu plus d'un an après le premier confinement, dans une situation où le gouvernement a pris la décision de fermer les classes, c'est à dire de priver la jeunesse de notre pays de l'école car, nous continuons de l'affirmer, l'école à distance ce n'est pas l'école.

Cette décision de confiner la population et de fermer les écoles et établissements scolaires résulte de l'incapacité de notre système de santé, en premier lieu l'hôpital, à faire face à l'afflux de malades, conséquence de toutes les mesures d'économies réalisées par les gouvernements successifs, de gauche comme de droite. Et ce gouvernement par la suppression de plus de 7000 lits entre 2018 et 2019, s'est de fait rendu coupable de l'incapacité pour les hôpitaux à faire face à la pandémie.

Nous partageons l'analyse de nos collègues du Syndicat National des Médecins Hospitaliers FO qui estiment que le gouvernement est en train d'utiliser l'épidémie de Covid-19 pour avancer sur ses plans de destruction de l'hôpital avec tous les plans de restructurations-fusions qui se poursuivent avec des fermetures de lits et sans agir efficacement sur les recrutements.

L'Education Nationale est confrontée à une situation malheureusement similaire à celle de l'hôpital public. Au moment où il faudrait recruter, ouvrir des classes pour permettre le respect des gestes barrières, le ministre s'y refuse avec une constance absolument désarmante pour qui observe la situation.

Depuis des mois les personnels de l'Education Nationale réclament le recrutement des candidats sur les listes complémentaires et l'abondement de ces mêmes listes, le ministre s'y refuse.

Pire dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021 le ministre supprime massivement des postes dans le second degré et impose le recours aux heures supplémentaires malgré la hausse des effectifs élèves.

Pire, le ministère n'attribue à notre académie aucun poste de documentaliste, aucun poste d'infirmier, aucun poste d'assistants sociaux, aucun poste de CPE alors que le nombre d'élèves augmente et que de nouveaux établissements sont ouverts.

C'est cette politique qui aboutit aujourd'hui à supprimer des postes de documentalistes, de CPE dans certains établissements.

C'est cette politique qui aboutit aujourd'hui à la décision incompréhensible pour les personnels et les parents d'élèves de supprimer le poste d'infirmière du collège Bellevue d'Albi, ne laissant plus qu'un poste pour le lycée.

Oui, nous l'affirmons aujourd'hui, c'est la même politique de destruction du service public qui s'applique aujourd'hui à l'Education Nationale, frappant directement les collègues dans le département, comme dans le secteur de la santé.

Oui, nous l'affirmons que cette politique est tout aussi criminelle à l'Education Nationale que dans le domaine de la santé.

Alors oui, nous affirmons aujourd'hui, que si notre employeur se soucie de la santé et des conditions de travail des personnels il doit immédiatement changer d'orientation politique et décider :

- de ne fermer aucune classe à la rentrée 2021
- de restituer immédiatement les postes supprimés dans le second degré
- de créer immédiatement les postes d'infirmiers pour que tous les établissements bénéficient d'un poste d'infirmier sans supprimer de postes sur les plus gros établissements
- de reconnaître effectivement le rôle essentiel des personnel AESH en leur permettant de bénéficier d'un vrai statut et d'un vrai salaire

La FNEC FP-FO est pleinement engagée dans la mobilisation des AESH et de l'ensemble des personnels qui a lieu aujourd'hui pour :

- une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail

- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
- créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins.

Dès la fin de ce CHSCT les représentants Force Ouvrière rejoindront les lieux de rassemblement. En attendant ils vous demandent, Mme la présidente du CHSCT, de mettre enfin en œuvre une réelle politique de prévention sanitaire et de protection de la santé des salariés qui sont sous votre responsabilité en prenant maintenant des engagements sur les recrutements sur listes complémentaires, sur l'annulation des fermetures de classe et de suppressions de postes, sur l'amélioration des conditions de travail de nos collègues AESH. Il est grand temps de passer à une véritable politique de protection de la santé des personnels.

Je vous remercie de votre écoute. »

Seule la FNEC FP-FO a fait une déclaration liminaire, la FSU a indiqué être en accord avec le contenu de la déclaration de Force Ouvrière.

Aucune réponse de Mme la Dasen à cette déclaration. (on mesure ainsi toute la considération de l'institution face au mandat des représentants du personnel).

Mme La Secrétaire générale a fait le point sur la situation sanitaire et sur les initiatives engagées pour y faire face :

Juste avant cette semaine, les cas COVID augmentaient et la courbe montait plus haut que juste avant les congés de février. La situation a été compliquée par l'absence de la conseillère technique infirmière souffrante depuis 3 semaines.

9 pôles de tests avaient été mis en place dans le second degré, seul deux pôles de tests restaient actifs (Rascol à Albi et Jean Louis Etienne à Mazamet) compte tenu d'une faible demande.

Un pôle itinérant a réalisé des tests sur le collège Les Clauzades à la demande de Mme la Principale. Cela a permis de briser une chaîne car il y a eu un cas positif. Pour le premier degré, des médiateurs covid ont été recrutés et ont pu, après formation, proposer des tests aux élèves.

4 médiateurs ont été recrutés, ils fonctionnent en binômes.

Un médiateur a une fonction plus administrative en lien avec la médecine de prévention. Ces cinq médiateurs ont un statut de contractuel.

Dans le premier degré 700 tests au démarrage et puis 991 la semaine précédant les annonces présidentielles. Nous envisageons les 1400 tests par semaine dès la rentrée.

Ce sont entre 6 et 8 écoles qui font l'objet d'un test par semaine, ces tests sont faits à la maison, Le centre hospitalier d'Albi nous a proposé très tôt un protocole avec ce type de tests. Un mode d'emploi pour les familles sous forme de pictogrammes a été réalisé. L'adhésion des familles a été plus importante avec ce système. Nous sommes dans le ciblage d'écoles qui ont fermé et dans lesquelles on doit installer de la réassurance. Il n'y a plus que des tests qui se font à la maison désormais.

Mme la Dasen intervient sur la désaffection des prélèvements antigéniques en souhaitant que les équipes s'en saisissent. Pour elle c'est un outil de rupture des chaînes très important et très fiable. Il est important que les personnels de santé se sentent utiles d'où l'importance que ces pôles soient investis. On gardera nos deux premiers pôles pour la semaine de la rentrée et puis à partir de la deuxième semaine nous pourrons déployer. La semaine de la rentrée sera une semaine test.

Les Représentants des personnels se félicitent que la DASEN souhaite que les infirmières repartent sur leurs missions premières.

Mme la Secrétaire Générale indique que les médiateurs sont intéressés par le fait de monter en compétences afin d'intervenir peut-être pour faire les tests antigéniques, ce qui permettrait pour Mme la DASEN aux infirmières de se consacrer pleinement à leur mission première, protéger les élèves.

Mme la **Secrétaire Générale** a ensuite fait le point sur l'accueil des enfants cette semaine : il faut qu'un des parents soit personnel prioritaire. A certains endroits, si la jauge montait trop, un filtre supplémentaire a pu être ajouté (circonscription de Lavaur par exemple) Aujourd'hui, dans le premier degré, nous sommes à 1020 enfants accueillis pour 287 personnels présents, 128 écoles sont des sites actifs qui accueillent entre 1 et une 40aine d'élèves.

Pour le second degré, 7 collèges accueillent des élèves de 6^e ou de 5^e au nombre de 24.

Les Représentants du personnel ont indiqué que la situation avait été très confuse, que le vendredi matin les organisations syndicales ont connu une explosion d'appels téléphoniques de directeurs qui ne savaient pas comment s'organiser : le « pas de consigne claire » a créé de l'insécurité pour les équipes.

Mme la Dasen indique que la raison de ces difficultés provenait de l'attente de la liste des personnels prioritaires, nous n'avons eu cette liste que le vendredi à midi. « *Les IEN ont travaillé le jeudi après-midi avec les directeurs mais nous n'avions pas toutes les informations.* »

La FNEC FP-FO est intervenue en expliquant comprendre que la confusion qui a régné le jeudi et le vendredi venait de la transmission très tardive des informations par le ministère. On pouvait comprendre il y a un an ces difficultés mais maintenant, non. Dans le département les IEN ont communiqué en direction des directeurs en expliquant qu'il **n'y avait pas de notion de « volontariat »** alors que le ministère avait clairement indiqué aux représentants syndicaux qu'il n'y avait **pas d'obligation pour les personnels** à se rendre dans les écoles et les établissements, les consignes n'ont pas été claires, peut-être parce qu'il n'y a pas eu d'écrit du ministère en direction des Dasen ?

Mme la Dasen répond que les consignes ont été partagées avec les IEN jeudi matin. Les chefs d'établissement, les directeurs savaient ce qu'ils avaient à faire. Il manquait juste la liste des professions prioritaires. « *J'ai appelé les fédérations de parents d'élèves et les maires dès le jeudi. Nous avons été le plus réactif possible.* »

Mme la Secrétaire générale précise aussi qu'elle a été en contact dès le vendredi matin avec les 3 syndicats (SNUDI FO, SNUIPP, SE UNSA).

La FNEC FP-FO pose la question : Donc, dès le jeudi, les IEN, les chefs d'établissement savaient que la présence des collègues était sur la base du volontariat conformément aux directives ministérielles ?

Réponse de Mme la Dasen : « *Non, ils savaient qu'il y avait une obligation d'accueil.* »

FNEC FP-FO : « *Donc ce n'était pas clair sur le volontariat* » ?

Réponse de Mme la Dasen: « *Si vous le dites, c'est votre avis.* »

Analyse de la FNEC FP-FO : Mme la Dasen du Tarn est, de fait, plus royaliste que le ministère : lorsque le ministère affirme qu'il n'y a pas obligation pour les personnels de se rendre dans les écoles et les établissements, Mme la Dasen affirme que la question du volontariat ne se pose pas puisque les écoles sont ouvertes !

Questions diverses posées par les représentants des personnels.

A toute les questions portant sur la vaccination des personnels, le devenir du brevet et du bac, les mesures envisagées après les vacances etc ..., la réponse est immuable : « *Nous attendons la FAQ du ministère.* »

La FSU a posé, par la voie de la secrétaire CHSCT, une question sur d'éventuelles consignes des IEN pour les personnels qui effectuent en même temps du travail distanciel et du travail présentiel.

Réponse de la Dasen : « *Je fais le pari de l'intelligence. L'idée, c'est que les personnels qui sont présents ne font pas double tâche. »*

Les représentants de la FNEC FP-FO ont décidé de ne pas entrer dans cette discussion puisque il n'y a pas pour les personnels enseignants d'obligation de travail en « distanciel », cela n'existe pas réglementairement comme Mme la Dasen a d'ailleurs dû le reconnaître lors du CHSCT du 15 mars. Le pari de l'intelligence c'est bien mais la FNEC FP-FO préfère faire le pari du respect des statuts et des textes réglementaires.

Les représentants de la FNEC FP-FO ont demandé si les personnels volontaires pour accueillir les enfants de personnels prioritaires toucheront une prime.

Réponse logique de Mme la Dasen : « *Les écoles sont ouvertes, nous ne sommes pas en vacances, c'est un accueil de 3 jours. Il n'y a pas de volontaires »*

Autre question de la FNEC FP-FO, des collègues avaient pris des **rdv médicaux sur leurs vacances initiales**. Avec cette modification du calendrier scolaire, leurs rdvs tombent sur le temps scolaire : pouvez-vous nous assurer que ces collègues ne seront pas inquiétés pour se rendre à leur rendez-vous tant au niveau de la demande d'absence que de leur traitement ?

Réponse de Mme la Dasen : « *Qu'ils changent leurs rendez-vous !»*

la FNEC FP-FO indique que le changement de rendez-vous peut parfois être très difficile.

Réponse de Mme la Dasen : « *pour les cas critique et sensibles, nous verrons au cas par cas* »

La FNEC FP-FO pose une dernière question : quelles sont les démarches à suivre pour que les collègues volontaires soient remboursés de leurs **frais de déplacement quand ils se rendent sur une école qui n'est pas celle sur laquelle ils sont affectés** ?

Réponse de Mme la Dasen : « *Vous êtes sur l'ancien système. Il n'y a pas d'enseignant qui accueille dans une autre école que leur école. Du moins, je ne le pense pas. »*

C'est dommage mais certains collègues sont dans cette situation dans le département puisqu'on a demandé à des enseignants dont les élèves étaient accueillis dans une autre école de se rendre dans cette école.

Réponse de Mme la Dasen : « *on regardera précisément les choses avec les IEN. »*

Les représentants de la FNEC FP-FO vous encouragent à vous adresser à vos syndicats, le SNUDI-FO et le SNFOLC en particulier, si vous constatez que vous êtes victimes d'abus, que vos droits ne sont pas respectés, que vous vous trouvez dans une des situations sur lesquelles nous avons alerté la DSDEN.

Le respect de nos droits par l'employeur n'est pas forcément naturel !

Utilisez l'outil syndical !

Encouragez vos collègues à défendre, avec le syndicat, leurs droits !